

AGGLO RUN CHALLENGE



Le challenge est l'émanation de 3 associations du bassin annonéen, organisatrices de courses à pied hors stade.

Le Challenge du Bassin Annonéen est ouvert à tous, conformément à la réglementation en vigueur. Présentation d'une licence sportive FFA ou remise d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (article 6, loi du 23 mars 1999 relatif à la protection de la santé des sportifs).

Article 1

Les courses concernées sont les suivantes chronologiquement :

- 1- Courir à Peaugres (07) - 11 km - 11/11/2023 - organisation Courir à Peaugres
- 2- Trail d'Annonay (07) - 10 km et 15 km - 10/12/2023 - organisation Annonay Jogging Club
- 3- Foulée du St Joseph à St Désirat (07) - 10 km et 16 km -10/02/2024 - organisation Annonay Jogging Club
- 4- Trail des Tulipes à Saint Cyr (07) - 5 km et 10 km - 04/05/2024 - organisation le LIONS CLUB Annonay

Article 2 :

- ✓ Seuls figureront au classement final les athlètes ayant été classés sur l'ensemble des 4 épreuves concernées.

Article 3

- ✓ Pour la course unique (Peaugres), un total de 600 points est distribué :
Chaque coureur se verra attribuer un nombre de points correspondant à sa place au classement général
ex :(1er = 600 pts, 2ème = 599 pts, 3ème = 598 pts, etc.).
- ✓ Pour les autres organisations ou plusieurs courses sont proposées la même journée :
Un total de 450 points est distribué.
- ✓ Chaque coureur se verra attribuer un nombre de points correspondant à sa place au classement général
- ✓ ex :(1er = 450 pts, 2ème = 449 pts, 3ème = 448 pts, etc.).
- ✓ Pour récompenser les bénévoles qui ne pourront pas courir, 150 points leur seront attribués.
Ils devront avoir au minimum 2 courses pour prétendre aux points bénévoles.
La liste sera transmise par l'association organisatrice et certifiée par l'ensemble des organisations.
- ✓ A l'issue des 4 courses, le coureur ayant le plus de points sera déclaré vainqueur du challenge.

En cas d'égalité de points :

- ✓ Le temps cumulé des courses.

Article 4 :

- ✓ Les vainqueurs se verront attribuer un Trophée (1 trophée Homme, 1 trophée Femme) qui sera remis en jeu chaque année.

Article 5 :

Les récompenses du challenge sont établies de la façon suivante :

- ✓ Un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des athlètes qui aura participé aux 4 épreuves.
- ✓ Récompenses aux 5 premiers hommes et aux 5 premières femmes.
- ✓ L'ensemble des athlètes ayant participé aux 4 épreuves se verront remettre un cadeau souvenir.

Article 6 :

- ✓ Ce règlement ne substitue pas au règlement des courses nommées dans l'article 1.